

ÉDITO



Chers habitantes et habitants de Champagnier,

Pour la deuxième année consécutive, malgré une volonté de maintenir au maximum nos événements en présentiel, pour apprendre à vivre avec ce virus et pour garder des liens en ces temps de pandémie et malgré nos efforts la situation sanitaire en ce début d'année 2022 nous a amené, à la demande de M. le Préfet, à annuler une fois de plus la cérémonie des vœux du maire.

Si rien ne peut remplacer ce temps convivial, nous vous proposons néanmoins ces quelques mots en guise d'édito de ce premier Écho Champagnard de l'année.

Il y a quelques semaines nous avons tourné la page sur l'année 2021, une année en dent de scie sur le plan sanitaire, où nous avons tous jonglés avec des évolutions fréquentes et avec des injonctions parfois contradictoires du protocole sanitaire. Quoi qu'il en soit l'année 2021 a été une année importante de transition pour Champagnier.

Débutée sous couvre-feu, sans activités sportives et culturelles, la vie a peu à peu repris son cours grâce aux efforts de chacun pour l'application des gestes barrières. Notre force est collective pour combattre la COVID, au-delà de toute polémique, le respect de l'autre, l'écoute et la solidarité sont, je le crois, nos meilleurs atouts face au virus et à ses variants.

Cela n'aura échappé à personne, 2020 et 2021 ont été deux années d'intenses constructions sur notre commune. Effet collatéral de la révision des Plans de Préventions des Risques Technologiques des Plateformes Chimiques de Pont-de-Claix et de Jarrie, les autorisations d'urbanisme attribuées en 2018 et 2019 ont amené à elles seules à la livraison de plus de 100 logements ces deux dernières années, impliquant de fait l'arrivée de nouveaux champagnards auxquels je tiens tout particulièrement à souhaiter la bienvenue à Champagnier.

VŒUX DU MAIRE

Plus que jamais nous avons besoin de nous compter, et c'est à point nommé qu'arrive l'opération de recensement de la population.

Elle débutera le 20 janvier pour une durée d'un mois, durant laquelle nos trois agents recenseurs vont parcourir la commune pour réaliser ce travail de fourmi, fastidieux mais au combien nécessaire pour l'organisation des politiques publiques de demain. Je vous remercie par avance pour l'accueil que vous leur réservez et pour votre participation.

Avec l'accueil de nouveaux habitants vient l'arrivée de nouveaux élèves dans notre école. Hier à la limite de fermeture de la cinquième classe, le sujet est aujourd'hui à l'ouverture possible d'une sixième classe qui vient renforcer l'importance de l'opération, en cours, de requalification et de restructuration du secteur des 4 Vents.

Requalification puisque ce bâtiment inauguré en 1993 arrive naturellement en fin de cycle et qu'il a besoin aujourd'hui d'une sérieuse rénovation thermique et d'une remise aux normes techniques pour coller aux standards actuels du bâtiment.

Restructuration parce qu'il va falloir adapter cet outil pour permettre un accueil optimal de toutes et tous dans cette enceinte. Quand la première pierre de ce gymnase a été posé le village ne comptait alors 900 habitants. Aujourd'hui pour accueillir de nouveaux habitants, de nouveaux enfants à la cantine, au service enfance-jeunesse il nous faut pousser les murs !

Pousser les murs, certes, mais pas n'importe comment. Mon grand-père disait souvent, « *mesure deux fois, coupe une fois* », c'est l'idée ici. Nous avons pris le temps et nous continuerons de prendre le temps de diagnostiquer, de concerter, pour concevoir ensemble les 4 Vents de demain.

Préparer l'avenir, c'est financer ces investissements structurants qui feront les économies de fonctionnement de demain. C'est assumer des choix budgétaires pour limiter notre vulnérabilité aux décisions venues d'ailleurs, puisqu'il faudra bien un jour re-financer le « *quoi qu'il en coûte* » annoncé par le Président de la République.

Limiter notre vulnérabilité c'était également un des chantiers phare de la municipalité en 2021 avec la remise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, plan opérationnel qui doit nous permettre, au besoin, de gérer de la manière la plus efficiente possible de potentiels aléas naturels ou technologiques. Anticiper, se préparer au pire pour viser le meilleur, préserver nos ressources et investir dans l'avenir, seront encore nos mantras pour 2022.

Je souhaite vous rappeler ici que la porte de la mairie vous sera toujours ouverte, et qu'il ne faut pas hésiter à la pousser, pour participer à ces chantiers comme pour évoquer vos préoccupations personnelles. Si vous aurez toujours un élu à votre écoute, il faut clairement souligner le travail des agents qui font vivre nos services publics, sans ces femmes et ces hommes mobilisés au quotidien, rien ne serait possible aujourd'hui comme demain. Merci à eux !

Enfin sur ces mots, il me reste comme c'est d'usage en cette saison à vous souhaiter à toutes et à tous au nom du conseil municipal, au nom des administrateurs du Centre Communal d'Action Social, au nom des agents communaux et de tous ceux qui font vivre l'action municipale, nos meilleurs vœux pour l'année 2022.

En vous souhaitant évidemment santé et bonheur pour vous et pour vos proches.

Florent CHOLAT
Maire de CHAMPAGNIER
Conseiller métropolitain
délégué

Vœux du Maire en vidéo disponible
en scannant le QR Code





CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus ainsi que les enregistrements vidéos des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune www.champagnier.fr

LE PARC DE VÉHICULE ÉVOLUE

En lien avec les nouvelles réglementations pour la lutte contre la pollution de l'air, la commune fait évoluer son parc de véhicules.

Première étape de cette mutation en décembre 2021 avec l'arrivée d'un véhicule technique 100% électrique qui a fait disparaître notre véhicule utilitaire léger diesel au titre du bonus écologique et qui permettra aussi dans un second temps de substituer un second véhicule dans une logique de mutation du patrimoine roulant de la commune et de son usage.

A suivre au prochain épisode !



FIN DES TRAVAUX DANS LES COMBETTES

C'est après plusieurs semaines de travaux menés dans des conditions météorologiques parfois extrêmement compliquées que Grenoble Alpes Métropole a pu achever les travaux de stabilisation de la niche d'arrachement dite des "Combettes".

Consistant au comblement d'environ 1000 mètres cubes de roches, la remise en état des collecteurs d'eaux pluviales, la réalisation d'un parement en pierre sèche et d'une fosse de dissipation, ces travaux ont vocation à freiner l'érosion de cet exutoire naturel du plateau.



Érosion qui s'était largement accélérée ces dernières années allant jusqu'à l'arrachement de plus de 2 mètres d'accotement par mois et menaçant à moyen terme la voirie proche.

La municipalité tient à remercier l'ensemble des riverains de ce chantier pour leur patience et leur compréhension face à ces travaux conséquents réalisés dans le sens de l'intérêt général.



URBANISME

LA DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME



Depuis le 1er janvier 2022, pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible : le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) depuis le lien suivant : <https://depotdau.lametro.fr/gnau/#/>

A partir de votre espace personnel, vous pourrez suivre les principales étapes de l'instruction de votre dossier.

Important

Toute saisine par voie dématérialisée devra être faite uniquement depuis ce guichet numérique.

Aucune saisine par mail ne sera acceptée pour les demandes d'autorisation d'urbanisme.

En savoir +

Le service urbanisme vous reçoit sur rendez-vous le lundi de 13h30 à 17h30 ; par ☎ 04 76 98 86 99, tous les matins de 9h à 12h (sauf mercredi).

✉ urbanisme@champagnier.fr

APPEL A CANDIDATURES ...

... POUR LES JEUNES SPORTIFS ET LES JEUNES ARTISTES DE LA COMMUNE

La municipalité de Champagnier souhaite donner un coup de pouce aux jeunes qui sont scolarisés dans une école de sport/étude ou les jeunes au conservatoire.

Il faudra envoyer une lettre à la mairie par voie postale ou par mail mairie@champagnier.fr et expliquer son parcours avant le 28 février.

Des contreparties seront demandées.

CCAS

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

A l'occasion du goûter des Anciens, le CCAS a évoqué la possibilité de portage de repas à domicile.

Nous sommes actuellement en discussion avec un prestataire de service.

Pour avancer dans cette discussion, le nombre de personnes intéressées par un portage de repas à domicile est essentiel.

Aussi, si cette prestation vous intéresse, merci de le faire savoir en contactant le CCAS par l'intermédiaire de la mairie.



RECENSEMENT DE LA POPULATION



LE RECENSEMENT SE DÉROULERA
DU 20 JANVIER AU 19 FÉVRIER

Pour cela, vous allez recevoir la visite de nos agents recenseurs,
Nous vous remercions par avance de leur réserver un bon accueil.



Marie DANTAN



Sandrine FRAISSARD



Béatrice LE MAREC

INSCRIPTION ÉCOLE MADELEINE VATIN-PERIGNON

Pour la rentrée de septembre 2022, si vous envisagez de scolariser votre enfant à CHAMPAGNIER, dès à présent, vous pouvez le signaler en mairie. Le dossier d'inscription vous sera remis ou transmis par mail.

Les documents à fournir sont :

- ✍ Copie du livret de famille ;
- ✍ Justificatif de domicile ;
- ✍ Copie des pages vaccinations du carnet de santé ;
- ✍ Certificat de radiation pour les élèves de la MS au CM2

Vous pourrez, ensuite, prendre rendez-vous avec la directrice de l'école Tania JANKOVIC, pour effectuer l'admission de votre enfant.



INSTALLATION DES NICHOURS POUR LA CHEVÊCHE D'ATHÉNA



La chevêche d'Athéna est un petit rapace nocturne aux yeux jaune vif caractéristiques. Elle occupe des milieux ouverts agricoles (prairies, zone bocagère...) et est absente des zones forestières. Elle niche dans des cavités (naturelles ou non) et affectionne particulièrement les arbres à anfractuosités : pommiers, noyers, mûriers et saules taillés en têtards.

La chevêche est menacée de disparition car victime de l'extension urbaine et de la disparition de son habitat.

Afin de favoriser la présence de l'espèce, qui joue un rôle important d'auxiliaire de culture en se nourrissant de micro mammifères et d'insectes, la commune de CHAMPAGNIER a réalisé, en partenariat avec la LPO AURA DT Isère, la pose de 4 nichours. Ces nichours seront suivis annuellement par un agent communal. Ils ont vocation à pallier au manque de cavités naturelles lié à la disparition des arbres têtards, des haies et à la rénovation de l'ancien bâti agricole.

Début janvier, un bilan sera fait avec la LPO concernant les actions mise en place sur 2021 : inventaire papillons + analyse, projet chouettes chevêches puis l'animation scolaire et au centre de loisir.



ACCÈS AUX ACTIVITÉS DE PONT DE CLAIX

Afin de bénéficier des tarifs Pontois pour l'accès à la piscine de Flottibulle à PONT DE CLAIX ou des tarifs réduits pour l'Amphi, il suffit de demander la carte d'activités.



Chaque habitant de CHAMPAGNIER peut demander cette carte à l'Espace famille, Maison du parc, 4 avenue du Maquis de l'Oisans à PONT DE CLAIX (tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h - fermé le mardi et vendredi après-midi) sur présentation d'un justificatif de domicile et muni d'une photo d'identité





CALENDRIER ÉLECTORAL 2022

L'élection présidentielle se déroulera les dimanches
10 avril et 24 avril 2022.

La date de clôture des inscriptions pour pouvoir voter
lors de ce scrutin est fixée au **4 mars 2022.**

Les élections législatives se dérouleront les dimanches
12 et 19 juin 2022.
Elles désigneront 577 députés.

La date de clôture des inscriptions pour pouvoir voter
lors de ce scrutin est fixée au **6 mai 2022.**

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, fini la date butoir du 31 décembre. Les inscriptions sur les listes électorales s'effectuent toute l'année, au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant un scrutin, en ligne sur service-public.fr ou auprès de votre mairie. Cette démarche est gratuite. N'utilisez aucun autre site privé et payant non officiel.

Pour pouvoir voter à tous les scrutins, il faut avoir 18 ans, être de nationalité française et jouir de ses droits civiques.

Les ressortissants des 27 pays de l'union européenne ont seulement la possibilité de voter lors des élections municipales et européennes.

Les jeunes Français qui se sont fait recenser à 16 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales. Si vous avez procédé à votre recensement tardivement, si vous avez déménagé depuis celui-ci, vous devez vous inscrire sur les listes électorales.

*Vous venez de fêter vos 18 ans ?
Vous avez déménagé récemment ?
Vous n'avez pas voté depuis longtemps ?*

*Vous êtes parti à l'étranger ?
Vous souhaitez vous assurer que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales pour voter aux prochaines élections ?*

Vérifiez votre situation électorale en utilisant le service en ligne disponible sur le site service-public.fr.

Après votre demande d'inscription ou de changement d'adresse sur les listes électorales, vous recevrez une carte d'électeur.

Celle-ci sera adressée à votre domicile par voie postale après la clôture des listes électorales (soit moins de six semaines avant une élection). Si votre carte n'a pu vous être remise par pli postal, elle sera tenue à votre disposition le jour du scrutin sur présentation d'un titre d'identité. Elle n'est pas obligatoire pour voter, seule une pièce d'identité est exigée à l'entrée du bureau de vote.

Il n'est pas délivré de duplicata de carte électorale.

Les changements d'état civil (mariage, divorce, etc. ...) doivent aussi être notifiés.

Aucun changement n'est automatique, il vous appartient d'effectuer personnellement cette démarche.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

➤ Une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité française ou d'un pays membre de l'union européenne ;

➤ un justificatif de domicile

En fonction de votre situation personnelle, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour constituer votre dossier, détails sur service-public.fr

A SAVOIR

VOUS AVEZ CHANGÉ D'ADRESSE ...

Pensez à signaler tout changement d'adresse, même intracommunal, pour la mise à jour des listes électorales.

Avec les refontes, votre nouvelle carte ne serait pas envoyée à la bonne adresse.

Un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois doit être joint à votre demande.



DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ & PASSEPORT

VOTRE CARTE D'IDENTITÉ OU VOTRE PASSEPORT SONT PÉRIMÉS DEPUIS PLUS DE 5 ANS ...



Pensez, à renouveler votre (vos) titre(s) d'identité.

Pour toute demande de création ou de renouvellement, il convient de consulter le site gouvernemental service-public.fr

afin de pré-remplir le formulaire en ligne ou prendre rendez-vous par téléphone ou par courriel auprès des communes équipées de dispositifs de prise d'empreinte pour les demandes de Cartes Nationales d'Identité (CNI) et de passeports et dans le département de l'Isère

BOURGOIN-JALLIEU, CRÉMIEU, DOMÈNE, ECHIROLLES, EYBENS, FONTAINE, GRENOBLE, L'ISLE D'ABEAU, LA CÔTE ST ANDRÉ, LA MURE, LA TOUR-DU-PIN, LE BOURG D'OISANS, LE PONT-DE-BEAUVOISIN, LE PONT-DE-CLAIX, MENS, MEYLAN, PONTCHARRA, ROUSSILLON, ST EGRÈVE, ST MARCELLIN, ST MARTIN D'HÈRES, SASSENAGE, VIENNE, VIF, VILLARD DE LANS, VILLEFONTAINE, VIZILLE, VOIRON.





DÉNEIGEMENT

Pour que le déneigement s'effectue dans de bonnes conditions, pensez à tailler vos haies et vos arbres.

N'oubliez pas que le stationnement de vos véhicules le long des voies est souvent gênant. Par sécurité pour les hommes et le matériel, des secteurs pourraient ne pas être déneigés ! ...

- * Le déneigement devant sa porte est de la responsabilité de chacun.
- * Le déneigement de la RD est de la responsabilité des services de Grenoble-Alpes Métropole.

* Le déneigement des voiries communales est de la responsabilité de la commune.

L'ordre d'intervention prévoit en priorité le déneigement des accès aux services publics (école, mairie, 4 Vents), ensuite les rues principales, enfin les voiries publiques à l'intérieur des lotissements.

Les services techniques aident également au déneigement du trottoir devant le domicile des personnes âgées (plus de 70 ans) une fois les axes principaux dégagés.

Un simple appel en mairie permet d'identifier les urgences.

Afin de circuler en toute sécurité ajustez votre conduite aux conditions climatiques : ne sortez que si c'est nécessaire, dotez votre véhicule de pneus contact. L'équipement de chaque véhicule est de la responsabilité des conducteurs.



DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ASSOCIATIONS



Le dossier de demande de subvention a été transmis par voie électronique aux associations champagnardes.

Les demandes seront analysées puis débattues au conseil municipal du mois de mars.

Pour rappel, les dossiers devront être transmis complet en mairie avant le 11 février prochain



| TRIBUNES POLITIQUES |

LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

Texte non parvenu dans les délais impartis

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

En ce début 2022, nous débuterons par vous souhaiter nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année qui s'ouvre. Espérant des jours meilleurs, apaisés par le recul du virus, nous restons mobilisés au quotidien avec les services municipaux et métropolitains pour la santé, la sécurité et le bien-être de tous.

Entre autres chantiers de l'année permettez-nous de mettre en avant ici celui engagé par la commission *Environnement* pour la gestion des espaces verts entretenus par la commune. Le principe est simple : un certain nombre de ces espaces sont actuellement constitués de simples pelouses, ce qui représente un faible intérêt en termes de biodiversité et un coût pour la collectivité.

Il est proposé de mettre en place une gestion participative de ces espaces en limitant/maintenant le coût de fonctionnement mais en augmentant l'intérêt écologique et d'usage pour les Champagnards.

Pour cela, la commission prépare un catalogue à soumettre aux riverains afin qu'ils puissent solliciter un changement de gestion de ces espaces avec des propositions adaptées aux différentes situations. Elles pourront aller de la simple fauche tardive à l'installation de jardins participatifs, en passant par l'implantation de nichoirs ou d'hôtels à insectes.

Toute idée peut être considérée dans le cadre de ce projet dès lors qu'elle répond aux objectifs annoncés. L'enjeu est ici à la réappropriation des espaces publics par les citoyens et à la défense de nos espaces naturels comme bien commun.

Benoit ROSSIGNOL, conseiller municipal, pour la liste *Champagnier en commun*

Nathalie BARON, Hubert COLLAUVET et Brigitte ORGANDE, élus de la liste Ensemble pour l'avenir de CHAMPAGNIER





RETOUR EN IMAGES

2 DÉCEMBRE / CCAS - SPECTACLE KALÉIDOSCOPE

Le 2 décembre, le CCAS avait invité les « anciens » de la commune aux 4 Vents pour un spectacle proposé par la Compagnie Kaléidoscope. C'était l'occasion de se réunir une première fois, avant les fêtes.



Pendant environ une heure, les spectateurs ont pu assister à la comédie interprétée par Laurence GRATTAROLY et Phil DENIS qui se transformaient, au cours du spectacle, en une dizaine de personnages. Pour clore cet après-midi, un goûter a réuni les artistes et les spectateurs.

6 DÉCEMBRE / ÉCOLE - JOURNÉE PLANCHETTES

Prise en charge intégralement par le Sou des Écoles, le lundi 6 décembre, une grande journée de construction avec des planchettes était prévue au gymnase.

Les enfants ont pu faire appel non seulement à leur imagination mais aussi à leur logique, leur adresse, leur coordination (surtout quand il s'agit de poser la toute dernière planchette, attention aux faux mouvements!), leur concentration et leur persévérance (il faut souvent plusieurs essais avant d'atteindre son objectif!).

Tous les élèves de l'école (sur la photo, la classe des CM1-CM2) étaient enchantés.



16 DÉCEMBRE / ÉLUS ET AGENTS COMMUNAUX PARTAGENT LE REPAS DE FIN D'ANNÉE

Ce jeudi 16 décembre, selon une tradition bien établie, les employés municipaux et les élus se sont retrouvés au gymnase pour le repas de fin d'année afin de vivre ensemble un moment que Florent CHOLAT, maire du village, a souhaité très convivial.



Après avoir félicité son personnel pour sa disponibilité envers les Champagnards, il a ensuite souligné l'implication de tous dans leurs tâches.

Dans le respect des règles sanitaires en vigueur (2 services, distanciation ...) les convives se sont ensuite retrouvés autour d'un excellent repas concocté par «La Cuisine des Mamans».

À l'issue du repas, le personnel municipal s'est vu remettre un ballotin de chocolat d'Isa.

Rappelons que cette manifestation était offerte par le maire et ses adjoints.

16 DÉCEMBRE / CCAS - GOÛTER DES ANCIENS

Le goûter de Noël des « seniors » s'est déroulé Jeudi 16 décembre dernier.

Le CCAS était très heureux de retrouver cette tradition et de recevoir les 80 invités venus cet après-midi.

C'était l'occasion de se réunir un moment tous ensemble. Les participants étaient ravis d'être là, avec leurs amis, leurs connaissances.

Ils sont repartis, comme chaque année, avec la « valisette-cadeau » offerte par le CCAS.

Le CCAS remercie les bénévoles qui se sont activés au cours de cet après-midi ainsi que l'ensemble des participants qui avaient répondu « présents » à l'invitation.





RETOUR EN IMAGES

9 DÉCEMBRE / REPAS DE NOËL DU CLUB LA RENCONTRE

Malgré la période difficile, la présidente du Club la Rencontre, Chantal BRUN, a maintenu le repas de fin d'année. Une vingtaine de membres de l'association et M. le Maire ont répondu présent à l'invitation. Ils ont apprécié le repas ainsi que le Champagne offert par la Municipalité.

Tous sont repartis avec le cadeau de Noël du Club.



10 DÉCEMBRE / FÊTE DE NOËL

C'est sous le vent, la pluie et la neige mêlées que la fête de Noël a eu lieu, place du Laca.

Les associations du village, le RIA (Raid Isère Aventure), les Pompiers Humanitaires Solidaires et des commerçants ont gardé leur motivation. Les villageois sont venus nombreux malgré le temps et dans le respect des consignes sanitaires. Ils ont pu profiter et déguster huîtres, pizza, crêpes, bières, pain frais et gourmandises de Noël, abrités sous un chapiteau installé dans la journée par les employés municipaux.

Les participants ont aussi eu la surprise d'avoir la visite du Père Noël qui, voyant de la lumière, a laissé ses rennes à l'entrée du village et a pu se réchauffer auprès des villageois et des enfants présents, ravis de l'accueillir.



17 DÉCEMBRE / VISITE DU PÈRE NOËL À L'ÉCOLE



Les élèves de l'école Madeleine VATIN-PERIGNON ont eu la surprise de voir le Père Noël, accompagné des parents de l'association du Sou des Écoles.

Il a distribué à chaque élève un goûter et un petit cadeau.

Pour le remercier, les enfants lui ont chanté de belles chansons

Les enseignantes et le personnel n'ont pas été oubliés non plus !



17 DÉCEMBRE / CONCERT DE NOËL

Sous l'égide de la MJC, a eu lieu le traditionnel concert de Noël en l'église de Champagnier

Dans une église bien remplie, en première partie, les élèves de l'activité guitare-chant, accompagnés par Jean-Marc, ont interprété 4 chansons.

Le public, sous le charme et conquis par le spectacle, a très longuement applaudi les acteurs de ce concert de Noël.



Ensuite, les Fourmon's family (le père, ses 2 filles, son fils et son gendre) nous ont interprété 17 chants de Noël.





À VENIR

MJC - MODULES D'ARTS PLASTIQUE

La MJC propose des modules d'arts plastiques/peinture à partir du mois de janvier avec Brigitte TESSIER.

Ces modules s'adressent aux personnes de 16 à 96 ans et auront lieu le samedi matin de 9h à 12h sur un rythme d'environ une fois par mois.

A chaque session, une technique sera développée (encre de Chine, tempera, monotypes, collages, etc.) et une réalisation sympa sera produite à chacune des séances de 3 heures.

Vous choisissez le ou les modules qui vous intéressent à mesure qu'ils seront proposés.

La première session est le 29 janvier sur le thème de la couleur !



On y fabriquera tout plein de couleurs à partir des 3 couleurs primaires et même du noir !

Tout le matériel sera fourni pour le premier module du 29 janvier.

Le tarif du module sera de 15€.

Pré-inscription nécessaire pour la séance du 29 janvier

contact@mjc-champagnier.fr



MJC - À VOS AIGUILLES

Vous avez envie de vous retrouver pour partager vos compétences en couture, vous perfectionner ?

Une nouvelle activité vous est proposée par la MJC à la salle Fraternité.

Un premier cours a vu le jour le lundi après-midi (complet à ce jour)

Un second créneau peut être créé selon les disponibilités des salles communales pour 8 personnes.

Les prérequis : apporter sa machine, ses fournitures (tissus, fils, aiguilles, patrons).



En savoir +

Renseignements et inscriptions auprès de la MJC (référente de l'activité Brigitte TORRES) à contact@mjc-champagnier.fr

Adhésion : MJC 10 € (15 € pour les extérieurs) et 30 € annuels pour l'activité.



6 FÉVRIER / MJC & UN THÈME, UN LIVRE, UN DÉBAT

ASSOCIATION VIZILLOISE « PARTAGE »

Les violences faites aux femmes (féminicides, viols, harcèlements....) font aujourd'hui régulièrement la une des médias dénonçant à juste titre le pouvoir que s'octroient certains hommes sur elles. Sont-elles plus nombreuses qu'avant ou sont-elles plus médiatisées du fait de la libération de la parole des femmes ? Moins médiatisée, mais tout aussi réelle, est la persistance des inégalités professionnelles et sociales entre hommes et femmes et ce malgré les avancées juridiques (égalité des droits) conquises en ces domaines par les mouvements féministes notamment.

Qu'est-ce qui peut expliquer que cet écart demeure (voire se creuse pour les plus précaires) entre égalité réelle et formelle dans nos sociétés contemporaines ? Y-a-t-il un lien entre ces violences et la condition faite aux femmes aujourd'hui dans nos sociétés ? Quels sont les obstacles à l'émancipation féminine ? Comment avancer concrètement vers plus d'égalité ?

Tel est le genre de questions que la MJC et l'Association "Un thème, un livre, un débat à CHAMPAGNIER" vous invitent à aborder en cette fin d'après-midi en échangeant nos expériences.

Alors, nous vous attendons pour témoigner et réfléchir ensemble sur ce sujet.

Les débats seront introduits, une fois n'est pas coutume par la présentation de "Telles qu'elles" : un spectacle de lectures et chants, gratuit, présenté par "Partage", association Vizilloise.

MJC et un Thème un livre
un débat à Champagnier
en partenariat avec la
compagnie Partage...

Telles qu'Elles...

... vous proposent :

Un café citoyen

« Vies de femmes,
d'ici ou d'ailleurs...
Où en est-on
aujourd'hui ? »

À travers textes et chants, l'atelier
Lecture de Partage vous invite à
un voyage dans l'univers des
femmes.

Dimanche 06 février 2022

- 17h-

Espace des 4 vents -Champagnier



VIE ASSOCIATIVE

27 MARS / RIA - ULTRA CRAZY CROSS DE CHAMPAGNIER

RETOUR DE L'U3C APRÈS 2 ANNÉES SANS !

Contrainte à l'annulation des 2 dernières éditions en raison des conditions sanitaires, l'équipe du RIA est impatiente de vous retrouver pour la 9^e édition de l'Ultra Crazy Cross de CHAMPAGNIER.

Ce sera le **dimanche 27 mars 2022** donc notez vite cette date dans vos agendas pour venir courir, marcher, signaler, ravitailler ou simplement encourager les vaillants coureurs que nous espérons retrouver nombreux aux 4 Vents.

Avis aux nombreux néo champagnards arrivés dans le village depuis la dernière édition fin mars 2019, si vous ne vous prenez pas au sérieux ... venez découvrir l'évènement sportif le plus Crazy de toute l'agglomération grenobloise.

Pour que cette manifestation soit «au top» nous recherchons des bénévoles. Si vous êtes partant pour faire partie de l'équipe, merci de prendre contact par mail fralo@free.fr



A savoir

Notre équipe des Champafolles sera bien entendue présente pour assurer l'ambiance avant, pendant et après la course.

CHAMPAGNIER ENTRE HISTOIRE ET PATRIMOINE



L'association « CHAMPAGNIER entre Histoire et Patrimoine » a publié fin décembre sa 7^e revue.

Elle a été distribuée aux 150 adhérents courant janvier.

Vous découvrirez dans cette revue :

- l'histoire du prieuré de CHAMPAGNIER fondé en 1226 par le Dauphin André ;
- les relations conflictuelles entre les paroissiens et leur curé au XVIII^e siècle ;
- l'histoire du hameau du Laca, autrefois qualifié d'insalubre ;
- la construction d'une antenne de radiodiffusion sur CHAMPAGNIER juste avant la Seconde Guerre mondiale.

Ceux qui souhaitent se procurer cette revue peuvent en faire l'acquisition pour 12€ en contactant l'association à l'adresse suivante : champagnier.histoire@free.fr ou ☎ 04 76 98 65 37.

DRAC SOLIDARITÉ

DRAC SOLIDARITÉ, UN ACCUEIL SOLIDAIRE DANS NOTRE VILLAGE

Le but de notre association est de fournir un accueil temporaire à des demandeurs d'asile en attente de régularisation et qui n'ont pas de logement.

Drac Solidarité compte autour de 80 adhérents ou sympathisants et une vingtaine de familles en capacité d'accueil sur les trois communes initiales de CHAMP-SUR-DRAC, CHAMPAGNIER et Jarrie, plus quelques habitants de communes voisines. Chaque famille accueille à tour de rôle un demandeur d'asile pour une durée d'un mois.

Une famille de CHAMPAGNIER a hébergé un jeune Guinéen tout le mois de novembre : un toit, le petit-déjeuner et le repas du soir. Vous l'avez peut-être rencontré dans le bus ou pris en auto-stop.

Pendant la journée, il se rend à GRENOBLE pour se consacrer aux diverses démarches administratives et aux activités d'intégration, avec l'aide des tuteurs de l'association. Il suit également des cours de français avec un enseignant de Drac Solidarité (habitant aussi à CHAMPAGNIER).

Pour le demandeur d'asile c'est un répit au milieu d'un parcours difficile, et un moyen de se familiariser avec notre façon de vivre ; pour la famille qui l'accueille, c'est une ouverture sur la réalité du monde d'où il vient ainsi qu'un échange culturel et humain.

Pour nous contacter : dracsolidarite@yahoo.com

EMBELLAM

Entretenir, emBellir, Aménager ...
enbellam@gmail.com - 06 26 04 05 32

EnBellAm vous souhaite une très bonne année.

Qu'une très bonne santé vous accompagne pour la réalisation de tous vos projets les plus chers, tant familiaux que professionnels. Tous nos souhaits pour que vous retrouviez la sérénité, la liberté, l'insouciance tant attendues et méritées après ces deux dernières années particulièrement difficiles.

En 2022, EnBellAm souhaite vous accompagner dans vos projets en vous apportant sa contribution.

EnBellAm vous proposera prochainement une rencontre - date à planifier en fonction des contraintes sanitaires - pour pouvoir échanger sur les chantiers d'ores et déjà prévus - alarme, capture des chenilles professionnelles, enrobé - ainsi que sur vos projets.

Et dès à présent : **Achat de Fioul**

Mme Colette VOUT se tient régulièrement au courant des variations du prix du fioul.

Qu'elle soit remerciée pour cette veille permanente pour nous.

Elle préviendra EnBellAm dès qu'il y aura une baisse significative et vous en serez aussitôt informés. Vous pourrez alors exprimer vos besoins pour une commande immédiate. Vous trouverez ci-dessous les éléments pour nous transmettre vos coordonnées :

Nom, prénom, adresse, téléphone, quantité et qualité du fioul souhaité (normale ou supérieure)

✉ enbellam@gmail.com

☎ 06 08 49 02 70 (Colette VOUT)

Sms 06 26 04 05 32 (Jean OHL)

Au plaisir de construire des projets ensemble, EnBellAm vous dit à bientôt.





ASSOCIATION DE PÊCHE

Malgré la COVID et ses restrictions durant l'année 2021, nous avons pu tenir toutes les manifestations prévues soit les 8 lâchers de truites surdensitaires, la journée "retraités", la journée "jeunes", la sortie en bus au barrage de Monteynard, le lâcher de poissons blancs et carnassiers au trou aux canards, et enfin le lâcher de truitelles fario.

Pour 2022 nous comptons maintenir également ce programme même si cela ne dépend pas toujours de nous. Nous conservons près de 1000 adhérents en 2021, mais le non aboutissement des travaux prévus cet hiver aux étangs des Bauches à CLAIX, et la menace d'arasement du trou aux canards sur les communes de CHAMPAGNIER et VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET, restent des points très sensibles qui peuvent sérieusement mettre en péril l'existence de notre association.

2021 était aussi l'année des élections du nouveau Conseil d'Administration élu pour les cinq prochaines années. Le manque de bénévoles et de candidats est toujours aussi alarmant et ne présage rien de bon pour l'avenir de notre association et la défense de notre domaine de pêche. Le nouveau CA se compose seulement de 8 personnes (7 minimum).

La vente des cartes de pêche 2022 a débuté le 15/12/21.

Devant la difficulté de trouver un nouveau point de vente, nous avons donc décidé de proposer des permanences spéciales pour les membres qui souhaiteraient régler leur carte 2022 en espèces uniquement. La prochaine aura lieu le **lundi 28 février** de 17 à 19h. Celle-ci se déroulera à la Maison Des Associations 29 av du Maquis de l'Oisans à PONT DE CLAIX. Elles sont également disponibles à Décathlon Comboire avec paiement uniquement en CB.

Nous vous rappelons que vous avez aussi la possibilité de prendre votre carte directement sur le site cartedepêche.fr, ce qui vous permet d'avoir votre carte de pêche directement sur votre téléphone portable, sans forcément l'imprimer.

Lors de la prise de votre carte de pêche pensez bien à choisir l'AAPPMA de PONT DE CLAIX si vous voulez profiter de certaines activités, et/ou de certains renseignements spécifiques à nos manifestations si vous enregistrez votre adresse mail.

Selon l'évolution des restrictions sanitaires, vous aurez aussi la possibilité de prendre votre carte de pêche lors de nos permanences à Décathlon Comboire, **les 10 et 11 mars**, avec uniquement règlement CB et espèces.

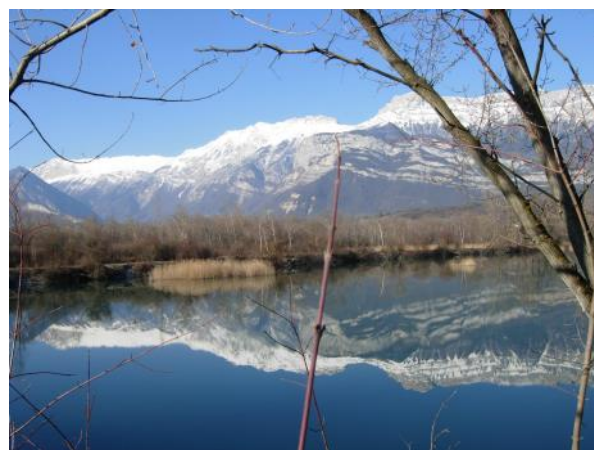
Nous vous souhaitons une bonne année 2022.

Bien halieutiquement et gardez la pêche !

AAPPMA L'AMICALE DES PÊCHEURS DE PONT DE CLAIX

✉ : aappma.adp38@gmail.com

Site internet : <http://pecheurs38.canalblog.com/>



| VIE MÉTROPOLITAINE |



Par délibération du 29 janvier 2020, la Métropole s'est engagée à organiser une Convention citoyenne pour le climat afin de compléter le Plan climat air énergie et mettre les citoyens au cœur de la transformation écologique.

Objectif : faire un pas supplémentaire dans les ambitions de la Métropole pour relever le défi du changement climatique !

Dès janvier 2022, 150 citoyens seront tirés au sort pour constituer un groupe le plus représentatif possible du territoire métropolitain : par typologie de communes (cœur dense, communes périurbaines, communes

rurales), respectant la parité, la diversité des âges de 18 à 90 ans, de profils socioéconomiques, des personnes en difficulté, handicapées...

Puis ces citoyens se réuniront 5 week-ends de mars à juillet pour faire des propositions et répondre à deux questions : comment réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, et comment atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, tout en favorisant la justice sociale

Durant leurs travaux, les citoyens s'intéressent à de nombreux thèmes de la vie quotidienne (pouvoir d'achat, justice sociale, alimentation, transports, santé...) et peuvent auditionner des scientifiques, des architectes, des membres d'ONG, des élus...

Les propositions de la Convention citoyenne pour le climat seront rendues publiques lors d'un forum organisé en septembre 2022 dans le cadre de Grenoble Capitale verte européenne.

Celles qui entrent dans le champ de compétences de la Métropole sont soumises au vote du conseil métropolitain. Celles qui suscitent un débat au sein du Conseil pourront faire l'objet d'une votation citoyenne sur le territoire de la Métropole.

Un site internet dédié à la convention est mis en ligne. Il permet aux habitants, tout au long de l'année, de suivre les travaux des citoyens, de disposer d'informations sur les sujets étudiés, mais aussi de donner leur avis.

www.conventionclimat.grenoblealpesmetropole.fr





COLLECTE DES OBJETS VOLUMINEUX SUR RENDEZ-VOUS OBJECTIF RÉEMPLOI !

Vous souhaitez évacuer des objets volumineux dont vous n'avez plus l'usage ?
Avez-vous pensé à les confier à une association pour leur donner une seconde vie ?

Ils sont hors d'usage ?

Savez-vous qu'ils peuvent être récupérés en magasin sous certaines conditions ?

Si aucune de ces solutions n'est possible pour vous, alors la Métropole propose un nouveau service de collecte des objets volumineux en porte-à-porte, gratuit et sur rendez-vous. Tout sera fait pour favoriser le réemploi des objets collectés.

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la Métropole propose de collecter en pied d'immeuble ou devant les maisons les objets volumineux qui ne pourraient être donnés à une association ou apportés en déchèterie.

Ce nouveau service gratuit vise à offrir une seconde vie aux objets pouvant être réparés ou réutilisés afin de minimiser la quantité de déchets produits sur le territoire.



Opérationnel dès le 1^{er} février

Comment procéder ?

- Prendre connaissance des règles d'utilisation du service
- Demander un rendez-vous sur le **formulaire en ligne**
<https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr/>

ou au **0 800 500 027** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

➢ Un opérateur vous contactera par téléphone pour fixer le RDV et valider la liste des objets à collecter.

Règles d'utilisation

- Service réservé aux particuliers résidant sur le territoire métropolitain
- Le volume global d'objets présentés par dépôt doit être compris entre 0.5 m³ (équivalent à un lave-linge) et 3 m³ (à titre d'exemple un canapé 3 places = 2m³),
- Chaque objet ne doit pas dépasser 3m d'envergure et 80 kg,
- Les objets ne doivent pas être démontés et facilement transportables,
- Le recours au service est limité à 2 fois par an et par foyer,
- Les RDV s'effectuent par créneau de 2h, du lundi au vendredi à partir de 7h30,
- Le délai de collecte est de 4 semaines environ,
- Les objets doivent être déposés soigneusement, devant chez vous, sur le trottoir, sans gêner la circulation piétonne,
- Ils doivent être présentés le jour J, peu de temps avant la collecte, à l'horaire indiqué au moment de la prise de RDV,

▪ **La présence du propriétaire est obligatoire,**

▪ Seuls les encombrants enregistrés lors de la prise de RDV seront collectés.

Les objets volumineux pris en charge par le prestataire de la Métropole seront triés, contrôlés et éventuellement réparés : les objets en bon état seront revendus en boutiques solidaires à faible prix ou distribués à des familles fragilisées.

C'est tout l'enjeu du dispositif : ne voyez plus un encombrant à évacuer mais un meuble ou un frigo à donner.

Si l'objet n'est pas réutilisable, il sera orienté vers le recyclage.

Ce dispositif vient en complément des autres dispositifs déjà existants

♦ vous avez des objets en bon état, n'hésitez pas à les apporter en priorité auprès des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire : **les acteurs du réemploi**

♦ S'ils sont hors d'usage, certains peuvent être récupérés en magasin (sous certaines conditions), sinon **21 déchèteries** sont à votre disposition sur le territoire.

A savoir

Les dépôts sauvages exposent tout contrevenant à des sanctions => amende jusqu'à 2 500 €.

RÉSERVATION BROYEUR - INSCRIPTION EN LIGNE

« STOP AUX ALLER-RETOURS EN DÉCHÈTERIE POUR DÉPOSER VOS DÉCHETS VERTS !



Grenoble-Alpes Métropole et la commune mettent à votre disposition des broyeurs à végétaux. Pour en disposer, rien de plus facile, le système de réservation se modernise.

Il suffit de consulter l'agenda en ligne pour réserver le créneau qui vous intéresse sur le site internet de la Métropole www.grenoblealpesmetropole.fr rubrique « Démarche en ligne » ð « Déchets » ð « Réservation de broyeur à végétaux, ou directement sur <https://services.demarches.grenoblealpesmetropole.fr/gestion-des-dechets/reservation-de-broyeurs-a-vegetaux-v3/>

En cas de difficultés de réservation, rapprochez-vous de la mairie qui pourra vous aider.





MAIRIE

Ouverture au public

Lundi - Mercredi - Vendredi
De 13h30 à 17h30
Mardi et jeudi
Pas d'accueil

Accueil téléphonique

☎ 04.76.98.08.83

Courriel

✉ mairie@champagnier.fr

Site web

www.champagnier.fr

Appli mobile

Illiwap (sur Android et iOS)

Permanence Maire/Elus

Sur rendez-vous

Urbanisme

Sur rendez-vous

Le lundi de 13h30 à 17h30

Accueil téléphonique

☎ 04.76.98.86.99

De 9h à 12h sauf le mercredi

Courriel

✉ urbanisme@champagnier.fr

POLICE MUNICIPALE



Pour contacter
les agents de la police municipale
☎ 06.01.81.03.13

✉ policepluricommunale.jccb@gmail.com
Gendarmerie ☎ 17

BIBLIOTHEQUE

HORAIRES

Mardi 17h30 à 20 h30
Mercredi 10h à 12h et de 15h à 19h
Vendredi 16h30 à 19h

Espace 4 Vents Chemin du Gal ☎ 04.76.99.83.72
bibliotheque@champagnier.fr

La bibliothèque sera ouverte uniquement le mercredi pendant les vacances de février de 15h à 19h.

RAPPEL

RECENSEMENT

Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser en mairie entre le jour de leur 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. Il est nécessaire de se munir de la carte d'identité et du livret de famille.



À la suite du recensement, une attestation est délivrée.

Le recensement permet au centre du service national de VARCES de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.

AGENDA

SAMEDI 6 FÉVRIER

Telles qu'Elles

17h - Espace des 4 Vents

LUNDI 7 FÉVRIER

Conseil municipal

19 h - Mairie

DIMANCHE 27 MARS

Cross de Champagnier

Espace des 4 Vents

APPLICATION « ILLIWAP » POUR INFORMER ET ALERTER EN TEMPS RÉEL



Téléchargeable depuis votre smartphone sur **Google Play (Android)** ou sur **Apple Store (iOS)**, il vous suffit d'entrer « Illiwap » dans la barre de recherche, et de cliquer sur le bouton « Installer » pour la télécharger.

Recherchez ensuite la station « Mairie de Champagnier » et restez informés de l'actualité de la commune.

Illiwap est entièrement gratuit, sans publicité et sans collecte de données personnelles.

ÉTAT CIVIL - DÉCÈS

Robert BAUDE 22 décembre 2021
Gilbert BAILLY 28 décembre 2021
Michel CHAIX 1er janvier 2022

Sincères condoléances
aux familles



Journal
d'information
Echo Champagnard
JANVIER 2022

Réalisation et impression : Commune de CHAMPAGNIER
38800 - Place de l'Église
Directeur de la publication : Florent CHOLAT, Maire
Crédit photos Commune, Mairie, Jean-François PLASSART
Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Elise BRALET, Perrine CHABOUD-CROUSAZ, Véronique REVOL

Réalisé sur papier certifié FSC 100%
Tirage - 650 exemplaires - Dépôt légal à la parution